

**ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 / ELEVES DE 3P A 8P
ABONNEMENT / BULLETIN D'INSCRIPTION AUX DEVOIRS ACCOMPAGNES**

A retourner au Service des activités scolaires et parascolaires par l'intermédiaire du/de la maître/sse
de classe d'ici au 28.08.2020

Mon enfant fréquentera les devoirs accompagnés dès le **22 septembre 2020**. Une fois l'inscription confirmée, la présence aux devoirs accompagnés devient obligatoire.

Mettre une croix dans les cases qui conviennent :

<p>COQUERELLAZ 3P A 6P</p> <p align="center"><input type="checkbox"/></p>

<p>CROSET OU CROSET-PARC 3P A 6P</p> <p align="center"><input type="checkbox"/></p>

JOURS	INSCRIPTION SOUHAITEE Prestation de 15h20 à 16h20
Lundi	
Mardi	
Jeudi	

<p>PONTET 7P ET 8P</p> <p align="center"><input type="checkbox"/></p>

JOURS	INSCRIPTION SOUHAITEE	
	Prestation de 15h30 à 16h15	Prestation de 16h15 à 17h00
Lundi		
Mardi		
Jeudi		

DONNEES PERSONNELLES – UNE INSCRIPTION PAR ENFANT

Nom et prénom de l'élève :	Date de naissance :
Nom et prénom du représentant légal (Père, mère, tuteur, etc) :	Situation familiale (mariés, divorcés, célibataire, veuf) :
Adresse du parent responsable : Rue : Localité :	No téléphone d'urgence 1* No téléphone d'urgence 2*
Degré prévu en 2020-2021 : Collège :	Adresse e-mail du/des représentant/s légal/aux :*@.....
Coordonnées bancaires/postales du titulaire du compte : Nom et prénom :	Banque/Poste : IBAN :

***En cas de changement en cours d'année, prière d'en informer immédiatement le service des activités scolaires et parascolaires SASP afin de nous permettre la mise à jour de nos listes.**

Nous tenons à vous informer que les frais d'encadrement sont pris en charge, dans une très large mesure, par la Commune d'Ecublens. En effet, la participation des parents se limite à Fr. 1.65 TTC soit 20.-- par mois pour 3 séances (forfait non remboursable). Pour bénéficier des devoirs accompagnés dès le 1^{er} jour, **vous devrez vous acquitter d'un montant correspondant à 5 jours d'avance, par enfant.**

Les familles au RI ou bénéficiant des prestations complémentaires Famille, AVS ou AI doivent s'adresser à leur Agence d'Assurance sociale pour obtenir les subsides nécessaires. Les autres familles peuvent vérifier sur le site internet de la commune <http://www.ecublens.ch/cadre-de-vie/residents/subsides-parents> ou en téléphonant au Service social communal 021 695 33 80, s'ils peuvent bénéficier d'un subside communal pour les devoirs accompagnés. Dans le cas où vous seriez concerné, merci de nous faire part de quelle prestation vous bénéficiez actuellement :

La gestion administrative des devoirs accompagnés est effectuée au moyen de l'application MonPortail/MesDevoirs via smartphone ou via ordinateur <https://ecublens.monportail.ch/Web/>. Celle-ci vous permettra de gérer par vos soins, les éventuelles absences de votre enfant.

Au début septembre, nous vous communiquerons un profil utilisateur afin d'accéder à cette application et pour autant que vous n'en possédiez pas déjà un.

Date : Signature :

Nous vous remercions de retourner ce formulaire ainsi que la charte dûment complétés, datés et signés au service des activités scolaires et parascolaires SASP, Rte du Bois 6, 1024 Ecublens, d'ici au 28 août 2020.